

# COMMUNE DE SAINT MAXIRE

## REUNION DU 10 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Christian BREMAUD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15  
Date de convocation du conseil municipal : 05/10/2023

**PRESENTS** : MMS BERTHELOT, BREMAUD, FAYS, GOULARD, MARTINEAU, PRIMAULT, THIBAudeau, VACHER  
MMES BERNARD, CHATAIGNER, FERRU, NEAU, POULARD, RAYMOND, ROBINEAU

ABSENT(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

ABSENT(s) excusé (s) :

**SECRETAIRE** : Josseline ROBINEAU

Adoption du procès-verbal du 12 septembre 2023

### **PERSONNEL : Création d'un poste d'adjoint territorial d'animation et de 2 postes d'adjoints territoriaux techniques à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

L'adjoint EXPOSE

Compte tenu qu'un emploi aidé termine a terminé son contrat et que nous n'avons plus la possibilité de le renouveler, la commune doit créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet (35H) pour pérenniser l'emploi de la personne déjà en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Nous avons aussi 2 autres personnels, aux postes d'adjoints techniques, qui ont été reconnus « représentant une inaptitude définitive et absolue à leurs fonctions et à toutes fonctions ». Depuis plus de 18 mois, nous avons pris des personnes en intérim pour palier à leurs absences, mais sachant maintenant que ces 2 personnes ne pourront pas reprendre leurs postes, nous allons les remplacer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Il est donc nécessaire de créer les emplois suivants :

- ❖ 1 adjoint d'animation
- ❖ 2 adjoints techniques

Vu le tableau des effectifs, le Conseil Municipal

**DECIDE** de modifier à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tableau des effectifs du personnel communal ainsi qu'il suit :

- ❖ Filière technique
  - Cadre d'emploi des adjoints techniques
    - Adjoint technique
      - Effectif actuel du grade au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 5
      - Effectif nouveau du grade : 7
- ❖ Filière d'animation
  - Cadre d'emploi des adjoints d'animation
    - Adjoint territorial d'animation
      - Effectif actuel du grade au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : 3
      - Effectif nouveau du grade : 4

### **CENTRE DE GESTION : Mise en place du dispositif de signalement des actes de violences, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (AVDHAS) et signature d'une convention.**

LE MAIRE EXPOSE

Vu la loi n°2019-828 du 8 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 80,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L.135-6 et L.452-43,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination,

de harcèlement et d'agissements sexistes,

Vu la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique,  
Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG79 n° 4 du 3 juillet 2023 relative à la mise en place du dispositif de signalement,

Vu l'information portée au Comité social territorial sur la mise en place de la mission par le CDG79,

Le Maire expose à l'assemblée délibérante :

L'article 80 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a créé un nouvel article 6 quater A dans la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, désormais codifié à l'article L.135-6 du code général de la fonction publique (CGFP), et prévoit l'obligation, pour chaque administration, d'instituer un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

En application du décret n°2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, les employeurs territoriaux doivent répondre à l'obligation de mettre en place ce dispositif depuis le 1<sup>er</sup> mai 2020.

Ce dispositif :

- A pour double objectif de recueillir le signalement et d'orienter l'agent vers la ou les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien, de protection des victimes et de traitement des faits signalés,
- S'adresse aux agents s'estimant victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement ou d'agissements sexistes et aux témoins de tels agissements.

Ce dispositif peut être mis en place en interne ou mutualisé entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics. La loi prévoit également la possibilité pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics de confier, par voie de convention, la mise en place de ce dispositif au centre de gestion, en application de l'article L.452-43 du CGFP.

Afin que les collectivités territoriales et établissements publics des Deux-Sèvres remplissent leurs obligations, le CDG79 propose la mise en place d'une nouvelle prestation d'accompagnement et de conseil dénommée « Dispositif de signalement » par voie de convention.

Le dispositif comprend 3 étapes :

1. Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire disponible sur le site internet du CDG79 et transmissible par voie électronique ou postale ;
2. L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
3. L'accompagnement de la collectivité à travers la rédaction d'un courrier d'alerte assorti de préconisations.

Le Centre de gestion 79 s'engage à respecter la confidentialité des données recueillies et la neutralité vis-à-vis des victimes et auteurs présumés des actes.

De son côté, la collectivité doit s'engager à rendre accessible ce dispositif aux agents, par tout moyen.

Le Maire présente à l'assemblée ladite convention d'adhésion au dispositif de signalement et la tarification associée qui a pour objet de déterminer les modalités mise en œuvre et de gestion du dispositif par le Centre de Gestion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**APPROUVE** l'adhésion à la prestation d'accompagnement et de conseil dénommée « Dispositif de signalement », proposée par le CDG79,

**AUTORISE** le maire à signer la convention d'adhésion dans les conditions financières détaillées dans la convention.

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

## **RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DE FOOTBALL : Attribution des marchés de travaux (ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 12 SEPTEMBRE 2023).**

L'ADJOINT EXPOSE

Lors de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022, nous avons décidé de confier la maîtrise d'œuvre à Arnaud LOIZELEUR (HARTEFACT). Nous avons validé l'avant-projet définitif lors de la séance du conseil municipal du 13 février 2023 ainsi que les demandes de subventions.

Un premier appel d'offre a été lancé le 19 juin 2023. La date de remise des plis était le 24 juillet 2023 à 12 heures.

La commission d'appel d'offre s'est réunie pour le dépouillement des offres, le résultat est à modifier à cause d'une erreur de « copier-coller » sur le lot 9 le nouveau tableau est le suivant :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
1 – Désamiantage	DI ENVIRONNEMENT OUEST (49)	25 171.10	74.00
1 – Désamiantage	AMIANTE DEPOLLUTION SERVICE (17)	27 771.30	68.30
1 – Désamiantage	MDESAMANTAGE (79)	26 490.00	69.50
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	STPM (79)	123 787.29	66.70
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	EIFFAGE ROUTE SUD OUEST (17)	128 817.66	66.20
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	BONNEAU TP (79)	95 858.45	77.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	COLAS (79)	97 872.47	75.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	RINEAU TP (85)	111 390.24	66.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	STPM (79)	126 822.90 554.03 666.74	76.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	SCER (79)	134 958.28 461.55 575.21	65.1
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	MARY (79)	127 301.31 505.14 862.21	55.8
4 – Charpente bois PSE 02 : Couverture passage patio	AUCUNE REPONSE		
5 – Couverture Zinguerie PSE 02 : Couverture passage patio	AUCUNE REPONSE		
6 – Menuiseries extérieures aluminium – Occultation - Menuiseries intérieures	PILLET GINGREAU (79)	58 173.28	71.00
7 – Ravalement de façade PSE 02 : Couverture passage patio	DUBREUIL (79)	17 330.78 399.31	72.00
8 – Plâtrerie – Isolation PSE 02 : Couverture passage patio	BOURDEAU (79)	68 630.38 Non chiffré	58.00
9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	MOTARD (79)	47 750.00	59.50
9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	BOUCHET FRERES (86)	46 306.14	70.00
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	HERVE THERMIQUE (79)	50 767.38 1 472.89	75.80
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	CEME ATLANTIQUE (17)	46 910.94 2 979.00	83.00
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	SEGUIN ET FILS (79)	48 780.93 2 198.14	81.30
11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	SEGUIN Christian (79)	122 000.00 2 287.50	77.00

11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	CEME ATLANTIQUE (17)	139 471.19 Non chiffré	75.00
12 – Nettoyage de fin de chantier	SECA (49)	3 554.29	45.9
12 – Nettoyage de fin de chantier	VITRIPRO (17)	1 700.00	60.00

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ATTRIBUE** les marchés relatifs à la reconstruction des vestiaires de football, aux entreprises suivantes :

N° LOT - DESIGNATION	DESIGNATION ENTREPRISE	Montant des offres €ht	Note après analyse
1 – Désamiantage	DI ENVIRONNEMENT OUEST (49)	25 171.10	74.00
2 – Voirie et réseaux divers (VRD)	BONNEAU TP (79)	95 858.45	77.00
3 – Démolition – Gros œuvre PSE 01 : Remplacement des candélabres existants PSE 02 : Couverture passage vers patio	STPM (79)	126 822.90	76.00
4 – Charpente bois PSE 02 : Couverture passage patio	<b>INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023</b>		
5 – Couverture Zinguerie PSE 02 : Couverture passage patio	<b>INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023</b>		
6 – Menuiseries extérieures aluminium – Occultation - Menuiseries intérieures	PILLET GINGREAU (79)	58 173.28	71.00
7 – Ravalement de façade PSE 02 : Couverture passage patio	DUBREUIL (79)	17 330.78	72.00
8 – Plâtrerie – Isolation PSE 02 : Couverture passage patio	<b>INFRUCTUEUX : Nouvel appel d'offre fait le 12/09/2023</b>		
9 – Chape –Revêtement de sols durs – Peinture - Faïence	<b>BOUCHET FRERES (86)</b>	<b>46 306.14</b>	<b>70.00</b>
10 – Electricité PSE 01 : Remplacement des candélabres existants	CEME ATLANTIQUE (17)	46 910.94 2 979.00	83.00
11 – Chauffage –Ventilation – Plomberie – Sanitaires PSE 03 : Urinoir sans eau	SEGUIN Christian (79)	122 000.00 2 287.50	77.00
12 – Nettoyage de fin de chantier	VITRIPRO (17)	1 700.00	60.00

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces à intervenir dans ce dossier.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget des exercices 2023 et 2024.

### **CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS INTERCOMMUNAL SEVRE AMONT : Remboursement des frais d'inauguration à la commune d'Echiré.**

LE MAIRE EXPOSE

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration du Centre d'Incendie et de Secours (CIS) Sèvre Amont a été faite le vendredi 22 septembre 2023.

Les communes d'Echiré, Saint-Gelais et Saint-Maxire ont pris chacune des achats à leur charge.

Il reste l'achat des gobelets en plastique (480€) et l'achat du jus de pommes (379.50€) à diviser pour les 3 communes. Cela fait un montant de 286.50€ à rembourser à la commune d'Echiré qui a réglé les factures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**ACCEPTTE** le remboursement de la somme de 286.50€ à la commune d'Echiré.

## **DECISIONS MODIFICATIVES : Virement de crédits**

L'ADJOINT EXPOSE

Il y a lieu de réajuster certains comptes sur le budget de l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

**Adopte** le vote de virement de crédits suivants :

### **VIREMENT DE CREDITS**

Crédits à ouvrir en investissement

chapitre	compte	opération	nature	montant
20	2041482	131	CPI SEVRE AMONT ECHIRE (bâtiments et installations)	21 000.00
			<b>total</b>	<b>21 000.00</b>

Crédits à réduire

chapitre	compte	opération	nature	montant
23	2315	125	RECONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE (travaux)	- 21 000.00
			<b>Total</b>	<b>- 21 000.00</b>

### INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS (C.A.N.)

- Le CRER doit rencontrer les maires de la Communauté d'Agglomération du Niortais afin de proposer ses services pour l'accompagnement de leurs projets de transitions énergétiques.
- Actuellement, il y a 629 foyers raccordables à la fibre sur les 671 foyers de notre commune.

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES : le Maire fait part à l'assemblée de ce qui suit :**

- La lettre des sénateurs concernant le FCTVA est à votre disposition en mairie.
- Une réunion d'information avec Séolis est programmée le 10 novembre 2023 afin de préciser les évolutions du prix de l'énergie pour l'année 2024.
- Des chicanes ont été installées chemin des écoliers, pour ralentir la vitesse des véhicules allant ou sortant de l'école, à la place du « stop » qui n'était pas toujours respecté.
- Le transfert de la Résidence Autonomie à l'association Melioris ne sera pas effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour des raisons administratives.
- Des tags roses concernant l'entreprise « Enertrag » ont été faits sur plusieurs voies communales et départementales de la commune mais aussi sur le domaine privé de la commune, une plainte à la gendarmerie est en cours.

Lors du tour de table habituel, les membres du Conseil Municipal prennent acte de ce qui suit ou sont invités à prendre certaines décisions mineures.

1. Philippe GOULARD donne les informations suivantes :
  - Un rendez-vous est programmé avec ID79 pour un futur aménagement du bourg et de ses entrées ainsi que la place Saint-Genais aux Habites.
  - Le rapport reçu de CEREMA montre que le pont de santé se dégrade de plus en plus. Nous attendons un rendez-vous avec la Préfecture pour voir ce qui peut être envisagé.
  - La réfection de la signalisation au sol est en cours sur l'ensemble de la commune ainsi qu'un nouveau marquage au sol pour les 2 ponts de la Prairie.
2. Jocelyne ROBINEAU donne les informations suivantes :
  - Une réunion a été faite avec le CAUE pour le projet de la future salle des fêtes, celui-ci a proposé de conserver certaines parties pour la mémoire locale.
  - Concernant le PLUiD, l'enquête publique est terminée depuis le 5 octobre 2023.
3. Patrick PRIMAULT donne les informations suivantes :
  - La réunion de la commission scolaire a validé les fiches de postes pour les 2 emplois qui seront créés en janvier 2024.
4. Brigitte FERRU donne les informations suivantes :

- Le marché de Noël est programmé pour le dimanche 17 décembre 2023 de 9H à 15H place Henri Lemaitre.

5. Béatrice RAYMOND donne les informations suivantes :

- Il y aura un « week end » sur le numérique les 1<sup>er</sup> et 2 décembre 2023 à Echiré. Nous avons proposé à l'école d'y participer le vendredi avec les enfants.
- Le CCAS de Saint-Maxire associé avec ceux d'Echiré et Saint-Gelais, vous propose le visionnage du Film « un jour tu vieilliras » le 20 janvier 2024 à la baratte.

6. Patrice BERTHELOT donne les informations suivantes :

- Le financement participatif couvre l'achat des panneaux photovoltaïques du nouveau Centre d'Incendie et de Secours Sèvre Amont.
- Les animations proposées pendant les semaines du développement durable sont une belle réussite (visite de l'établissement EKLOR, visite des jardins partagés, l'opération « Donnez-Prenez »).

La séance est levée à 20H20

LE MAIRE,	Philippe GOULARD	Josseline ROBINEAU A été désignée secrétaire
Patrick PRIMAULT	Brigitte FERRU	Patrice BERTHELOT
Béatrice RAYMOND	Philippe VACHER	Jean-Luc THIBAudeau
Cécile BERNARD	Eric FAYS	Nadège POULARD
Anthony MARTINEAU	Céline NEAU	Manon CHATAIGNER